

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Déclaration d'intérêt général et déclaration au titre de la loi sur l'eau présenté par l'Eurométropole de Strasbourg pour le projet de récupération des eaux de ruissellement agricole à Eckwersheim

Une enquête publique est prescrite sur le territoire de la commune de Vendenheim pour le dossier de déclaration d'intérêt général et de déclaration au titre de la loi sur l'eau présenté par l'Eurométropole de Strasbourg pour le projet de récupération des eaux de ruissellement agricole à Eckwersheim.

L'enquête, d'une durée de 31 jours, se déroulera **du mardi 11 mars 2025 à 14h00 au jeudi 10 avril 2025 à 12h00, en mairie de Vendenheim.**

Le président du tribunal administratif de Strasbourg a désigné madame Frédérique KELLER, en qualité de commissaire enquêtrice.

Le dossier d'enquête relatif à ce projet comprend notamment :

- le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau,
- le dossier de déclaration d'intérêt général,

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête relatif à ce projet peut être consulté par le public :

- sur support papier, aux mairies de Vendenheim, siège de l'enquête publique, et Eckwersheim, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;
- sur un poste informatique, à la mairie siège de l'enquête de Vendenheim, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;
- sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin à l'adresse électronique suivante :

<https://www.bas-rhin.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/LSE-Loi-sur-l-Eau-Secheresse/Installations-soumises-a-declaration/Introduction-recepisses-de-declaration/Communes-E>

Pendant la durée de l'enquête, le public peut formuler ses observations et propositions selon les modalités suivantes :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet dans la mairie de Vendenheim aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- par écrit ou par oral, par le commissaire enquêteur, aux lieux, jours et heures de permanence précisés ci-dessous ;
- par voie postale, à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Vendenheim, siège de l'enquête (2 Rue Jean Holweg, 67550 Vendenheim) ;
- par voie électronique à l'adresse électronique pref-enquetes-publiques@bas-rhin.gouv.fr en mentionnant comme objet « Enquête publique Aménagement noue d'infiltration des eaux de ruissellement agricole à Vendenheim ».

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites mentionnées au deuxième alinéa du présent article sont consultables

au siège de l'enquête.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables à l'adresse internet susmentionnée.

Par ailleurs, concernant les avis exprimés de manière dématérialisée, et **sauf mention contraire**, les noms, prénoms et coordonnées des contributeurs ne seront pas anonymisés.

La commissaire enquêtrice se tient à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions à la mairie de Vendenheim aux jours et heures suivants :

- | | | | | |
|-------------------------|------------|---|---------|---------------------------|
| - mardi 11 mars 2025 | de 14 h 00 | à | 16 h 00 | (en mairie de Vendenheim) |
| - mercredi 19 mars 2025 | de 15 h 00 | à | 17 h 00 | (en mairie de Vendenheim) |
| - samedi 29 mars 2025 | de 09 h 00 | à | 11 h 00 | (en mairie de Vendenheim) |
| - jeudi 10 avril 2025 | de 10 h 00 | à | 12 h 00 | (en mairie de Vendenheim) |

Des informations peuvent être demandées auprès de madame Bénédicte PETITJEAN de la ville et de l'Eurométropole de Strasbourg, responsable du projet (Benedicte.PETITJEAN@strasbourg.eu). Des informations relatives à l'enquête pourront être également consultées à l'adresse internet susmentionnée.

À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- sur support papier, à la mairie de Vendenheim, et à la préfecture du Bas-Rhin (bureau n°103 ;
- par voie dématérialisée, à l'adresse internet susmentionnée.

À l'issue de la procédure, le préfet du Bas-Rhin sera amené à se prononcer sur la déclaration d'intérêt général au titre de la loi sur l'eau relatif au projet présenté par l'Eurométropole de Strasbourg.